> BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN

au service d'un métier depuis 1954

Syndicat National du Personnel Navigant Commercial

www.snpnc.org
TEL +33 (0) 1 49 19 58 18
FAX +33 (0) 1 49 47 00 60
MAIL snpnc@snpnc.org

ROISSY le 1/04/10
Tous PNC ZI - BS.10-03-035-ZI

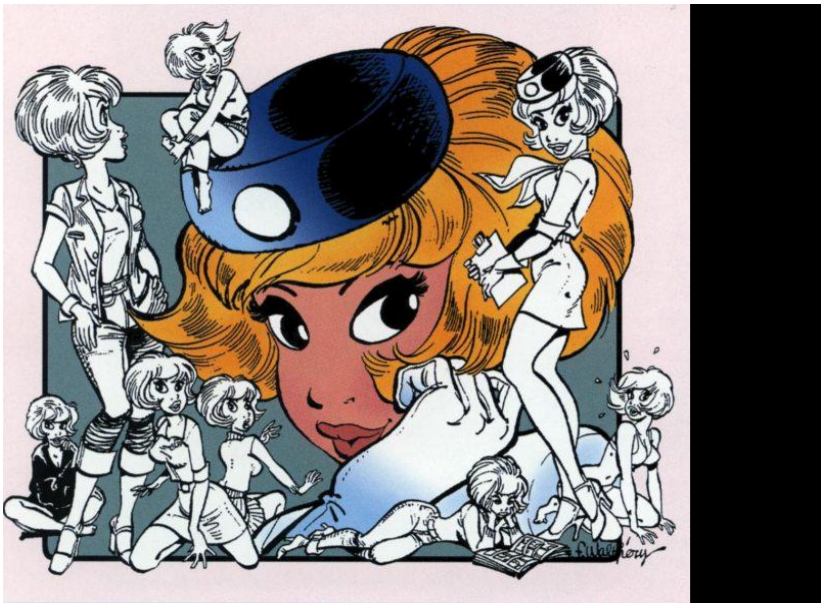

Voici les principales missions de vos délégués du Personnel et de vos Représentants Syndicaux :

- **Parce qu'ils travaillent avec vous,** les **Délégués du Personnel** connaissent vos attentes. Ils peuvent réagir à tout problème posé et le résoudre selon les moyens disponibles mais toujours avec le même objectif : **vous défendre**.
  Le Délégué du Personnel intervient alors comme votre « porte parole ».

- La mission des **Délégués au Comité d'Entreprise**, outre la gestion des î uvres sociales (loisirs, vacances, prêts divers), est considérable dans le domaine économique, financier et professionnel, puisque la Direction doit informer les élus du CE de façon périodique ou ponctuelle sur :
  la situation financière, les investissements, les mesures pouvant avoir des conséquences sur les effectifs ou les conditions de travail, sur le nombre et la nature des contrats de travail, etc...

- Outil indispensable du syndicat, le **CHSCT** a été mis en place par la législation afin de garantir la santé des travailleurs (définition de la santé d'après l'OMS : c'est l'intégrité physique, morale, psychologique des individus). Il dispose à ce titre dûn droit dûalerte.
  La mission des **Délégués au CHSCT** est de veiller au respect des textes portant sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.
  Le CHSCT a pour rôle également de veiller à la prévention des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés.

> BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN